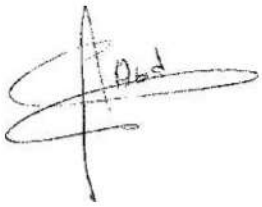
A Salon-de-Provence, le 21/12/2025

ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

Je soussigné Mr Abid Morad, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé ma conjointe Mme Leïla ABID/Tnaibi, avec laquelle je me suis marié sans contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.



MORAD ABID